



info MAIRES

Association des Maires du Finistère

Votre Contact :

Association des Maires du Finistère
1, rue Parmentier - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr
www.amf29.asso.fr
En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'agenda de l'Association depuis le 12 avril dernier :

Mai

Le 4, présence du Président et de la directrice de l'AMF 29 au 1^{er} salon des collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine - Rennes

Le 5, réunion de réflexion sur un projet de protocole relatif au SPANC, en association avec le Conseil Général et la DDTM - Quimper
Le 6, participation de Monsieur LECLERC, Vice-Président, à la commission départementale de transition vers la TNT.

Le 11, rencontre entre la directrice, Monsieur LE GUELLEC et Madame BOTREL de la DDTM sur le dossier sécurité routière - Brest

Le 11, le Président et la directrice ont assisté à la «rencontre avec les maires» organisée par ERDF à Bourg-Blanc

Le 19, réunion d'organisation des espaces avec les partenaires du Carrefour au Quartz - Brest

Le 26, réunion préparatoire point-info au CCF entre la directrice et Monsieur Richard LE ROY - Brest

Le 27, la directrice a reçu à Brest la direction du Syndicat Megalis. Principal sujet évoqué : l'administration électronique

Le 31, rencontre entre la directrice et le directeur de cabinet de Monsieur MAILLE - Brest

Juin

Le 2, réunion préparatoire point-info Carrefour entre la directrice et Emmanuel MORUCCI, Président de la Maison de l'Europe - Brest

Le 4, réunion de Conseil d'Administration - Châteaulin

Les 7 et 8, déplacement de la directrice à la rencontre trimestrielle des directeurs d'AD à l'AMF - Paris

Le 9, 2^e réunion d'organisation des espaces avec les partenaires du Carrefour au Quartz - Brest

Le 9, participation du Président, accompagné de la directrice, à la réunion relative aux périmètres de captage d'eau à la Préfecture - Quimper

Le 11, rencontre de la directrice avec le Président du SNDG - Roscoff

Le 17, comité de pilotage du service formation (UBO, AMF 29, CDG 29 et CNFPT 29) - Brest

Le 18, délibérations du Jury des trophées 2010 du meilleur journal communal ou communautaire au Quartz-Brest

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site Internet : <http://www.amf29.asso.fr>

Le mot du Président

Carrefour des Communes : rendez-vous est donné à tous après l'été !

Suite de la chronique d'un événementiel déjà largement annoncé : la 4^e édition du Carrefour des communes et communautés du Finistère se tiendra au Quartz-Congrès à Brest, les jeudi 30 septembre et vendredi 1^{er} octobre 2010.

Vous avez tous été destinataires le 17 juin dernier de la première Newsletter mise en place pour l'occasion, vous pouvez aussi retrouver la présentation de ce Carrefour et les archives précédentes, sur notre site :

www.amf29.asso.fr

Des spécialistes des thèmes de conférences venus de tout l'hexagone

Si le choix en thème central des réformes territoriale et financière s'imposait cette année, nous constatons aujourd'hui l'exigence de cette thématique. Une maîtrise parfaite du sujet abordé s'impose à nous et par là même une grande technicité dans la recherche des intervenants. Aussi vous pourrez retrouver des experts déjà connus sur notre département comme Dominique Brachet, professionnelle incontournable à l'AMF sur le dossier de la réforme territoriale, mais aussi des analystes pointus comme Yann Le Meur, PDG de ressources Consultants finances, ou encore des élus spécialistes du dossier, tel que Philippe Laurent, vice président de l'Association des Maires de France, en charge de la commission des finances et de la fiscalité. Le calendrier parlementaire nous obligera à rester attentifs jusqu'au «jour J». Autant vous dire que l'été à l'AMF 29 s'annonce studieux.

Un salon d'exposition unique en Finistère

Lors des dernières éditions, des élus m'ont souvent dit que notre Carrefour s'apparentait au Congrès national dans son concept avec en plus une proximité géographique reposante et un côté «rentrée des classes» très convivial. Plus modestement qu'à Paris-Expo, nous cherchons à vous présenter un panel complet de partenaires et d'entreprises représentant les principaux domaines d'activités des collectivités locales. Ainsi, ce sont 83 exposants qui seront à votre disposition «non-stop» durant deux jours. Je ne peux ici tous les citer mais vous invite à en consulter la liste sur le site de l'association.



Vous y retrouverez aussi nos trois autres importants soutiens : grands partenaires, partenaires institutionnels et partenaires presse.

Sachez que toute cette synergie nous permet d'équilibrer le budget de l'événementiel et de tout mettre en œuvre pour bien vous accueillir. En effet, l'organisation de ces deux jours de travaux, et tout le travail en amont, nécessitent de réunir des sommes colossales pour notre association : 255 000 €, rien que pour cette édition !

Un grand merci à tous les partenaires et exposants qui nous soutiennent une fois de plus ! Il me reste plus qu'à souhaiter que vous répondrez nombreux à cette invitation, du nord, du centre, du sud Finistère, ou de Bretagne, n'hésitez pas à vous inscrire avec les accompagnants de votre choix.

Elus, DGS, secrétaires généraux, personnels administratifs et techniques, institutionnels, partenaires des collectivités... soyez tous les bienvenus : le moteur du Carrefour ne tourne que pour vous !

Très cordialement,
Jean René JONCOUR

Responsabilités,
Personnel,
Patrimoine...

Groupama Loire Bretagne vous assure
toutes les réponses.

www.groupama.fr



La vie de l'association

Clin d'œil

L'île de Batz ou l'identité préservée d'une commune îlienne :

Rencontre avec Guy CABIOCH, maire insulaire



C'est en prenant rendez-vous en mairie de Batz que l'on mesure d'emblée les exigences de la vie insulaire : pour être sur l'île en fin de matinée, ne ratez pas le bateau de 11 heures. Avant c'est celui de 10 heures. Un point c'est tout.

Et marée basse oblige, le bout de l'estacade du vieux port de Roscoff s'impose.

Pour autant, une fois débarqué sur le port, nul sentiment de contrainte, bien au contraire : une sensation de temps arrêté, des enfants qui vous saluent en passant à vélo, la quiétude palpable d'une vie pourtant active mais qui a su rester authentique.

Cette première impression se confirme au fil d'un échange avec Guy CABIOCH, 1^{er} magistrat de l'île depuis 1995, et ce après déjà 18 ans de vie communale. Pas question ici d'image de carte postale même si les paysages préservés, fleuris d'agapanthes, pourraient y prétendre.

Un premier coup d'œil révèle une vie productive, faite d'agriculture et de pêche, avec une relève assurée par des jeunes actuellement en cours de formation. Il n'y a jamais eu ici d'investissement démesuré et de ce fait, l'impact des turbulences que connaissent ces deux secteurs économiques s'avère très mesuré. Rajouter à cela côté terre, la chance d'un sol porteur cultivé à 70 % pour du bio. Seule ombre au tableau : l'introduction inexplicable depuis deux ans de lapins qui depuis pullulent sur l'île et posent aujourd'hui de sacrés problèmes à la vie communale.

Côté habitants, notons enfin tous les commerces courants, une école primaire et un collège, mais aussi un service médical complet.

Si les contraintes liées à l'insularité sont maîtrisées (barge pour les déchets, assainissement collectif lancé dès 1995 et couvrant 94 % de la population), il n'est pas toujours simple pour la commune de basculer de 520 habitants l'hiver à près de 2 000 l'été, sans compter les visiteurs d'un jour venus découvrir le jardin exotique. La réponse du maire ne se fait pas attendre : «Il faut tout surdimensionner».

Mais dans le registre des questions communales délicates, il y a encore mieux : gérer une île, bien sûr soumise à la loi littoral, mais aussi site naturel classé dont tout le périmètre est soumis à autorisation ou avis des architectes de France !

Assurer aux habitants du cru un foncier abordable s'affirme pourtant être une des priorités du maire, lequel ne manque d'ailleurs pas d'initiative en la matière : un programme communal, recalé en appel, vient de conduire la municipalité à lancer le projet novateur d'un «hameau nouveau intégré à l'environnement»... affaire à suivre de près car c'est un fameux hameau que l'on attend de pied ferme en Finistère !

Les infos en bref

En direct avec les maires : le 11 mai dernier, le président de l'AMF 29 a participé à la première des 8 rencontres proposées par ERDF et organisées en partenariat avec l'association des maires. Points d'actualités et thèmes techniques ont été abordés pendant trois heures au travers d'échanges directs et cordiaux.



Photo : ERDF



Photo : Mairie de Saint-Evarzec

Don du sang : moment solennel le 25 mai dernier en mairie de Saint-Evarzec pour la signature d'une convention de partenariat entre la commune et l'Etablissement français du sang (site de Quimper). Le président de l'AMF 29 a souhaité être présent pour témoigner de son soutien à la troisième commune finistérienne désormais «ambassadeur».

À un moment où la Bretagne connaît un déficit en matière de produits sanguins, souhaitons que la promotion du don du sang par les élus puisse être reprise bientôt par d'autres communes.

Actualité du réseau Bretagne : dans le cadre de la continuité des échanges amicaux du réseau AMF Bretagne, le président de l'AMF 29, accompagné de la directrice, se sont rendus au 1^{er} salon des collectivités organisé par l'AMF 35, les 4 et 5 mai derniers. Un événementiel remarqué qui aura permis de confirmer, s'il le fallait, la similitude des attentes et interrogations des élus tous départements confondus, en cette période de réforme. (À la gauche du président Joncour sur la photo : Madame Françoise Gatel, présidente AMF 35 qui l'a chaleureusement accueilli).

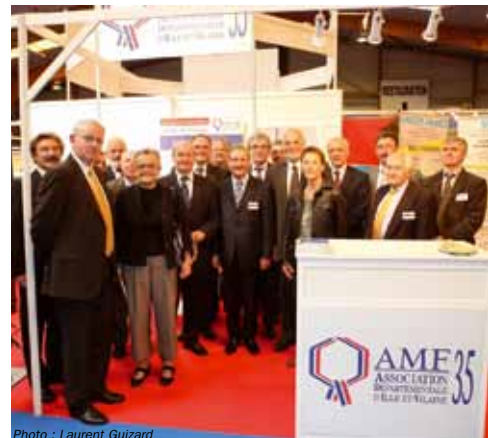


Photo : Laurent Guizard

C'est à venir en 2010

Les jeudi **30 septembre** et vendredi **1^{er} octobre** : **4^{ème} Carrefour des Communes et Communautés du Finistère** au Quartz - Congrès à Brest.

Nouveau : consultez la Newsletter spécial Carrefour 2010 sur le site www.amf29.asso.fr

Le 30 septembre à 17h30 au Quartz - Brest : **remise des 4^{èmes} Trophées du meilleur journal communal ou communautaire du Finistère.**

Le 1^{er} octobre à 17h00 au Quartz - Brest : **Assemblée Générale annuelle de l'AMF 29.**

Les **mardi 23, mercredi 24** et **jeudi 25 novembre** : **93^{ème} Congrès des Maires de France** sur le thème «*Demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ?*»

La Préfecture et les services de l'État vous informent

L'offre de services aux collectivités locales et établissements publics locaux de la direction générale des finances publiques



La DGFiP créée le 3 avril 2008 regroupe la direction générale des impôts et la direction générale de la comptabilité publique.

Dans le Finistère, cette fusion va se mettre en place fin 2010. La direction départementale des finances publiques réunira la direction des services fiscaux et la trésorerie générale.

Le rapprochement des services permet de créer des synergies et d'améliorer le service rendu aux collectivités.

L'offre de service aux CEPL se décline en plusieurs thèmes :

1 - Un service enrichi en matière de conseil fiscal et financier :

- Le service de la fiscalité directe locale, installé à la TG de Brest depuis le 11 mai 2010, est l'interlocuteur unique pour les questions touchant à la fiscalité des collectivités.
- L'information des collectivités se développe :
- Mise à disposition des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale pour faciliter la préparation des budgets plus tôt dans l'année. En raison de la réforme fiscale, la transmission de la majorité des états a eu lieu début mars 2010.

- Nécessité de renforcement de la sécurité juridique des décisions des collectivités. Les comptables peuvent répondre aux interrogations relatives à la fiscalité commerciale en s'appuyant sur le réseau. L'administration s'engage également par le prescrit fiscal.
- Diffusion du catalogue général des délibérations fiscales et information annuelle sur celles prises par la collectivité. Le site «www.colloc.bercy.gouv.fr» est enrichi des nouveautés législatives et fiscales.
- Participation renforcée des services de la DGFiP aux commissions communales des impôts directs.

2 - Des outils modernes pour échanger les informations :

- Extension progressive de la dématérialisation des documents, (comptes de gestion, états de paye, pièces des marchés, expérimentation PESV2).
- Ouverture aux collectivités d'un portail «gestion publique hélios» gratuit, permettant de consulter en ligne les informations comptables et budgétaires, recevoir et transférer des flux.
- Paiement possible des produits locaux par prélèvement et sur internet par carte bancaire sur le portail de la collectivité, (expérimentation du Titre Payable par Internet).

3 - Des prestations nouvelles d'information et d'expertise :

- Développement des prestations en matière d'expertise financière et fiscale sous forme d'analyses (rétrospective ou prospective) permettant d'apprécier l'impact des décisions d'investissement sur les finances communales.
- Fiches financières individuelles des collectivités complétées (abattements, valeurs locatives moyennes).
- Information financière agrégée et possibilité de mener des études financières agrégées d'un EPCI et de ses communes membres.
- Partenariat renforcé pour mieux répondre aux attentes des collectivités en matière de conseil budgétaire, comptable et fiscal. Il pourra être contractualisé par la signature d'un engagement partenarial.

Division Secteur public local
4 square Marc Sangnier - CS 92 839
29228 BREST Cedex 2
tgpfld029@dgfip.finances.gouv.fr



En direct avec le Conseil Général

Un mot d'information sur les champs électromagnétiques des antennes Wimax, pour faire suite à l'article paru dans le N° de février 2010 sur le haut-débit

Les seuils d'exposition aux champs électromagnétiques recommandés par la Commission Internationale de Protection contre les Rayonnements Non-Ionisants, organisme indépendant composé de scientifiques et de médecins ont été validés par l'Organisation Mondiale de la Santé, repris par le Conseil Européen, approuvés par le Parlement Européen et transcrits en droit français (décret du 3 mai 2002).

La valeur limite d'exposition des individus est fixée à 61 Volts par mètres (V/m).

Cette limite d'exposition pour les personnes est respectée par Axione - l'opérateur chargé par le Conseil général de la mise en place du haut-débit - quelle que soit la proximité de l'antenne avec le corps pour des puissances maximales de 2,5 Watts autorisées pour les équipements WiMax (contre 1 Watt pour le WiFi).

Les antennes d'émission d'une station Wimax sont installées à une altitude moyenne de 30 à 40 mètres sur un point haut. A 40 mètres de distance d'une antenne émettrice, le niveau d'émission est de l'ordre de 0,6 V/m, soit 60 fois inférieur au seuil réglementaire. En raison de l'éloignement des sites d'émission par rapport aux abonnés, les niveaux de signal reçu sont faibles, ce qui nécessite l'installation d'une antenne

chez le Finistérien, pour pouvoir assurer la liaison (comme en télévision, l'antenne sur le toit est faite pour amplifier le faible signal reçu).

En comparaison, l'intensité du champ électromagnétique d'un téléphone mobile le temps de la recherche d'un correspondant est de 7 V/m en moyenne à une distance de 2 cm de l'oreille et redescend à moins de 0,6 V/m dès que le correspondant est trouvé.

Les associations, considérant les ondes électromagnétiques nuisibles pour la santé, demandent l'application d'un seuil maximal d'émission de 0,6 V/m (toutes sources d'émission confondues), ce qui sera respecté dans le cadre du partenariat AXIONE / Conseil général.

De plus, AXIONE devra faire réaliser des mesures des champs électromagnétiques avant et après mise en service des 59 stations Wimax par un organisme qualifié et indépendant respectant les recommandations et le protocole strict de l'ANFR (agence nationale des fréquences). Ces résultats seront accessibles sur le site internet du Conseil général et de l'ANFR (www.cartoradio.fr).

En France, 30 Départements utilisent la technologie Wimax pour couvrir leurs zones blanches du haut débit.

Un nouvel Agenda 21 pour le Finistère

Après quatre années de prise en compte du développement durable, le Conseil général élabore ses engagements pour la période 2010 - 2014.

Adopté en 2006, le plan d'actions 2006 - 2009 de l'Agenda 21 a été évalué, pour mieux définir nos capacités d'évolution. De la notation extra-financière, effectuée par un organisme indépendant du Conseil général, en passant par l'état des lieux d'un Finistère durable en partenariat avec l'INSEE, le projet stratégique 2010 - 2014 qui sera proposé au vote de l'Assemblée départementale intègre un premier bilan de l'action du Département et les enjeux contemporains, afin d'aller plus loin dans la prise en compte du développement durable.

Comme pour toutes les séances plénières, celle-ci est publique :

Lundi 5 juillet, à 14h00
Maison du Département
32 boulevard Duplex à Quimper



Financer l'excellence, mais pas au prix de la vie quotidienne de nos concitoyens

Par Marylise LEBRANCHU, députée du Finistère

Depuis plusieurs années, le gouvernement lance des politiques publiques sous la forme d'appels à projet : pôles de compétitivité, campus universitaires, transports en commun... et maintenant «grand emprunt national». Si l'objectif est partagé de conforter les atouts de notre pays sur le plan économique et scientifique, il faut veiller à ce que la méthode choisie ne déséquilibre pas totalement notre territoire national en réservant les crédits publics à quelques zones d'élite et en empêchant les collectivités de faire face aux besoins de nos concitoyens.



Compte tenu de sa situation géographique et de son histoire industrielle, notre département du Finistère doit garder une vigilance renforcée sur la manière dont l'État central aménage le territoire national. Dans ce domaine, l'année 2010 est à bien des égards une année charnière.

Tout d'abord, c'est l'année de révision à mi-parcours du Contrat de projets État-Région et des fonds européens en Bretagne. Ces documents rassemblent – pour certains sujets comme l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, mais aussi les transports ferroviaires ou l'environnement –, les engagements des collectivités publiques en Bretagne. Ils ont pour principe de coordonner les efforts de chaque niveau de collectivité, y compris de l'État et l'Europe, au service du développement de tout notre territoire régional. Leur importance est donc cruciale.

Il est d'ailleurs d'autant plus crucial de coordonner nos efforts que la situation financière des départements et des régions a été brusquement tendue par les réformes de la fiscalité locale de cette année. Pour d'autres raisons, le déficit budgétaire de l'État a presque triplé cette année.

Une telle raréfaction des crédits publics rappelle plus que jamais que chaque euro dépensé doit être un euro utile. Tout le monde en convient. Pour y parvenir, les solutions proposées ne sont cependant pas toutes égales du point

de vue de notre territoire. L'État central transforme progressivement ses politiques publiques de droit commun en appels à projet, et réserve ses crédits aux territoires lauréats de cette mise en concurrence. Bien évidemment, ceux qui disposent déjà du meilleur potentiel universitaire ou industriel, et des meilleures équipes d'ingénierie, sont très directement avantagés, indépendamment de la réalité des besoins de leurs habitants.

Le «grand emprunt national» va concentrer les interventions de l'État dans un très petit nombre de zones, qu'il considère comme «d'excellence» ou «rentables».

C'est dans ce contexte que le projet de loi portant réforme des collectivités territoriales pose vraiment question. En effet, après la première lecture, son article 35 quater interdit l'intervention financière simultanée de la région et du département à compter du 1^{er} janvier 2012... sauf pour les projets portés par l'État ou par les communes de moins de 3 500 habitants.

Les contraintes budgétaires des régions et des départements, couplées à ces nouveaux dispositifs – s'ils sont votés en l'état –, ne seront pas sans conséquence pour l'aménagement et l'équilibre des territoires en France : d'un côté les zones d'élite bénéficieront des appels à projet cofinancés, de l'autre les zones «normales» risquent de se voir interdire la solidarité départementale et régionale.

Ici plus qu'ailleurs, nous aurons à rappeler à l'État ses obligations de cohésion et d'équité territoriale, sous l'angle de l'accessibilité, des services publics, des services associatifs, bref de tout ce qui rend possible la vie quotidienne. Et nous aurons à obtenir de l'État qu'il redonne aux collectivités leurs prérogatives pour pouvoir répondre aux besoins directs de nos concitoyens.